

**Projet de mise en valeur hydroélectrique
de la rivière Ouiatchouan au
Village historique de Val-Jalbert**

Liste des requérants

Gaston Dallaire

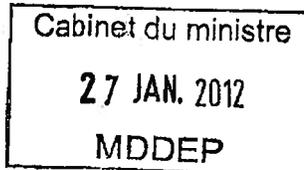
Alex Stoian

Fondation Rivières

Comité environnement de Roberval

Lac St-Jean, le 24 janvier 2012.

Cabinet du Ministre Ministère du
Développement durable, de
L'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec, Québec
G1R 5V7



Objet : Demande d'audience publique
Projet de mise en valeur hydroélectrique de la rivière Ouiatchouane au village
historique de Val-Jalbert

À qui de droit,

Je sollicite la tenue d'audience publique pour le projet cité en rubrique.

Le projet tel que présenté n'est pas acceptable. Les motifs en support a la présente demande sont;

- le scénario retenu est celui qui défigure le plus et de façon irréversible la plus grande portion du site,
- le concept d'interprétation d'équipement « contemporain » représente un risque de concurrence à la vocation touristique actuelle du site, une contradiction temporelle et non légitimé . Par ailleurs, le risque de perte d'intérêt n'est pas quantifié. Il n'y a pas de démonstration hors de tout doute que ce concept ne viens pas causé un préjudice majeur à la vocation première du site. À ce sujet, les impacts sont incomplets et les explications très fragmentaires ,
- les causes de rejet du scénario le plus rentable et le moins dommageable repose sur des risques potentiels peu ou pas documentés,
- il subsiste certaines incertitudes concernant le débit exacte résiduel ainsi que les impacts sur l'attrait touristique dans le bief intermédiaire
- techniquement, le choix des machines en ce qui concerne le débit minimal d'opération ainsi que le facteur d'utilisation semble dicté par des considérations incompatible avec le site.
- Il n'y a pas eu beaucoup d'efforts consacrés et démontrés dans les documents joints à la mise en place/valeur de méthode de travail rappelant celles d'époques, tel que l'utilisation de trolley pour atteindre la zone des travaux etc. , dans le but de suscité l'intérêt et l'attrait touristique et ce même pendant la période des

travaux. Il y a plein d'autres exemples d'actions qui pourraient être fait afin de procéder à un développement complémentaire au site historique et qui sont carrément ignorées.

L'intérêt qui motive la demande est la préservation de la valeur historique unique du site, la préservation du patrimoine industriel ainsi que leurs mise en valeur. Dans le contexte ou il y a d'autres options possibles .



Gaston Dallaire

Alex Stoian, Ing.

Le 26 janvier 2012

Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

OBJET : Demande d'audience publique
 Projet de mini centrale hydroélectrique à Val-Jalbert

Monsieur le Ministre,

J'ai passé ma vie à concevoir, à construire et opérer des projets hydroélectriques tant au Québec qu'à l'étranger sur une période de plus de cinquante ans et je continue d'être impliqué dans ce domaine.

Par la présente, je vous dépose une demande d'audience publique relativement au projet de mini centrale hydroélectrique à Val-Jalbert qui fait actuellement son cheminement dans la procédure d'évaluation environnementale.

Les raisons de cette demande concernent la valeur patrimoniale du village historique de Val-Jalbert, la dégradation potentielle de la valeur de la chute et les doutes soulevés relativement à l'intégrité des mesures concernant de la valeur donnée à l'habitat du poisson.

Relativement à la valeur patrimoniale du site, la construction de la centrale à cet endroit précis et donc l'ajout d'un objectif à caractère « tourisme industriel », affecte irrévocablement l'ensemble du seul site patrimonial du Québec abritant des bâtiments d'origine (1901). Des solutions de rechange de l'agencement de l'aménagement et de la centrale existent et doivent être proposées et étudiées en détail afin de maintenir intacte cette valeur patrimoniale unique. Indépendamment du traitement architectural final de la centrale, les caractères stricts patrimoniaux et historiques du site seront compromis. D'ailleurs ce traitement sera décidé par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine sans consultation publique.

Des craintes sont aussi à soulever relativement au débit esthétique qui risque de réduire la valeur touristique de la chute durant la période estivale. Sur une chute de cette taille, il m'apparaît insuffisant qu'un débit esthétique de seulement 7 m³/s puisse lui permettre de conserver aussi son aspect majestueux. La chute évoque une toute autre impression de grandeur à des débits beaucoup plus élevés qui n'ont pas été considérés et qui peuvent occasionnellement exister durant la période estivale.

Page 2

En se basant sur des projets où l'habitat du poisson était un enjeu important, de nombreuses questions restent à être soulevées relativement à la valeur attribuée à l'habitat du poisson entre les deux chutes et aux débits écologiques que je trouve insuffisants pour préserver l'habitat.

L'intérêt que je porte aux lieux tient, entre autres, de la difficulté de maintenir intacts les sites historiques du Québec qui sont, somme toute, relativement jeunes et peu nombreux. Ils doivent être maintenus afin de permettre aux générations futures de mieux comprendre leur histoire. Je me fais toujours un point d'honneur d'accueillir famille et amis en visite au Québec pour leur faire visiter ces sites patrimoniaux.

En espérant que vous conviendrez avec moi de l'importance d'une audience publique pour approfondir, entre autres, ces points, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes meilleures salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alex Stoian', with a horizontal line extending to the right from the end of the signature.

Alex Stoian, Ing.

Montréal, le 26 janvier 2012

TRANSMISSION PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Monsieur Pierre Arcand
Ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
ministre@mddep.gouv.qc.ca



**Objet : Demande d'audience publique
Centrale hydroélectrique de 16 MW sur la rivière Ouiatchouane**

Monsieur le Ministre,

La Fondation Rivières désire vous soumettre ses préoccupations relatives au projet de construction d'une centrale hydroélectrique sur le site historique de Val-Jalbert et requiert la tenue d'une audience publique sur le sujet.

La Fondation Rivières est un organisme à but non lucratif indépendant qui œuvre depuis 2002 à la protection et à la mise en valeur des rivières du Québec. L'éducation est au cœur de notre mandat, de même que le support aux regroupements de citoyens dans leurs démarches pour la protection des rivières. Nous sommes d'avis que les rivières du Québec sont une de nos grandes richesses puisqu'elles recèlent de nombreux sites exceptionnels dont la mise en valeur et le développement de l'accessibilité devraient être systématiques. Nous croyons donc que les projets de développements éco et récréotouristiques associés aux rivières devraient être privilégiés, et ce particulièrement dans le contexte actuel où un nombre considérables de lieux ont déjà été altérés et que de nombreux autres sont menacés. Le nombre de site de haute qualité et accessible à la population diminue rapidement.

Le projet tel que présenté en consultation affectera considérablement le caractère naturel du site et aura un impact majeur sur l'environnement, altérant de façon significative et permanente l'ensemble des écosystèmes avoisinants. Il s'agit en plus d'un site historique situé dans un parc régional, à proximité du milieu habité, donc d'un bien public dont le sort ne peut être décidé sans une large consultation.

L'assèchement des chutes Ouiatchouane (une des plus hautes chutes du Québec avec une dénivellation de 72 mètres) et Maligne - en dehors des heures d'ouverture du parc - constitue un enjeu à être discuté en audience. Ces chutes deviendront des « chutes à piton » car il faudra activer des portes télécommandées pour qu'elles coulent. En hiver, notamment, alors que le parc est fermé (du 25 octobre au 14 mai), le débit s'écoulera presque entièrement dans une conduite forcée sur environ 800 mètres, asséchant aussi la rivière sur une longueur équivalente et altérant irrémédiablement la beauté des lieux, notamment la chute de glace.

Le promoteur a identifié un débit qu'il nomme « écologique » de 0,3 mètre cube par seconde alors que le débit d'étiage de la rivière est de 15 mètres cubes par seconde. Il s'agit plutôt, en réalité, d'un débit « économique » établi le plus bas possible afin de maximiser les profits du projet en faisant couler le plus d'eau possible dans la conduite forcée. Le Parc de Val-Jalbert se verrait alors privé irrémédiablement de son principal attrait en dehors des heures d'ouverture actuelles, lesquelles pourraient changer dans l'avenir. Les autres randonneurs, quant à eux, sont totalement négligés.

Par ailleurs, le projet nécessiterait des travaux considérables tels déboisement, dynamitage, bétonnage, transport, ligne aérienne, poste de transformation, routes, déblais, etc. qui transformeraient le paysage et auraient un impact significatif sur les écosystèmes. Bien que des efforts d'aménagement aient été proposés, les bouleversements résiduels quantifiés dans l'étude d'impact sont d'une ampleur que le projet ne peut être qualifié de « projet vert ». L'étiquette « verte » que certains donnent au projet relève davantage d'une logique de relation publique que de reposer sur un ensemble de mesures concrètes et appropriées, selon une planification intégrée des ressources souhaitée par la population.

À notre avis, le projet va virtuellement transformer le Parc historique de Val-Jalbert en parc industriel : le premier bâtiment que l'on verrait serait la centrale hydroélectrique avec des aménagements pour l'interprétation de son fonctionnement au premier plan. Cette question mérite d'être abordée car elle soulève des enjeux économiques, touristiques et environnementaux. Veut-on visiter une centrale hydroélectrique, voir une chute naturelle ou voir un site historique ? Est-il dans l'intérêt commun que ces options soient toutes confondues donnant un piètre résultat pour chaque aspect ?

D'autre part, la justification de ce projet s'appuie sur la politique énergétique gouvernementale de 2006 qui prévoit l'aménagement de petites centrales hydroélectriques par des communautés locales, prioritairement, afin de créer une activité économique régionale. Mais le contexte énergétique a été considérablement modifié depuis ce temps. Alors que la Régie de l'énergie a établi un prix d'achat de 7,5 cents par kilowattheure en 2009 avec une indexation de 2,5 % par année pour tous les achats d'Hydro-Québec, selon les prévisions économiques de l'époque, l'apparition sur le marché de quantités considérables de gaz naturel, provenant notamment de gaz de schiste, a eu pour effet de faire chuter considérablement les prix de l'électricité. L'organisme américain «The Energy Information Administration (EIA)» a établi en janvier 2011 des statistiques sur les prix de l'énergie et il y est prévu que le prix de

l'électricité aux États-Unis baisserait de 6 % d'ici 2035¹. Dans ce contexte, en estimant un prix de vente aux États-Unis à 6 ¢/kWh selon les derniers résultats financiers d'Hydro-Québec et les contrats d'achat à long terme signés, et un prix payé au promoteur de 8 ¢/kWh en 2013, on estime qu'Hydro-Québec perdra 1,56 M\$ dès 2013, soit un montant total de 39,9 M\$ pour l'ensemble des 20 premières années du contrat avec indexation. Un tel projet représente donc une perte pour l'ensemble de la collectivité québécoise. Les consommateurs d'Hydro-Québec ne doivent pas en payer le prix. La population est en droit de connaître l'ensemble des informations pertinentes dans le cadre d'audiences publiques pour ainsi prendre une décision éclairée.

Sur le plan local, le promoteur a constitué une société en commandite afin de ne pas payer d'impôts. Cet organisme n'est pas assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* des organismes publics. Donc, bien que deux MRC, un conseil de bande et une municipalité y aient investi le financement requis, la gestion sera faite officiellement et tout à fait légalement derrière des portes closes.

Incidentement, et c'est ce qui inquiète dès maintenant, le promoteur n'a déposé aucun document contenant des détails sur les coûts et revenus du projet pour en permettre une analyse:

- L'estimation des coûts de ce projet de 53 M\$ est résumé en seulement 13 lignes et certains postes méritent des explications sur la façon dont ils sont évalués;
- aucune liste des dépenses déjà encourues, les mandats attribués, les procédures d'attribution des contrats, etc.;
- aucun bilan économique annuel mentionnant toutes les dépenses et revenus, y incluant les taxes applicables. (Notez que dans les dossiers similaires d'Aumond, de Sainte-Ursule et de Shannon, ces informations avaient été établies dès le départ. Nous sommes convaincus qu'elles existent pour ce projet, alors pourquoi ne sont-elles pas rendues publiques ?)
- le site web du promoteur ne contient aucune résolution ou procès-verbal;
- les coûts d'exploitation ne sont pas détaillés, ni les coûts d'administration de la société en commandite, ni les paramètres financiers;
- des coûts sont présentés sur 20 ans, d'autres sur 25 ans, et pour la Corporation du Parc, on parle de revenus de 19,8 M\$ sur 40 ans ! Quelle est la valeur présente de tous ces coûts ?
- le promoteur prévoit la création de fonds de développement et que chaque investisseur serait libre d'affecter selon ses prérogatives les profits. Il serait souhaitable de préciser ces intentions et de ramener les montants en jeu à une valeur présente.

¹ <http://www.energy.gov/organization/energyinformationadmin.htm>

Conséquemment, puisque le projet prévoit l'usage d'un bien commun, avec des droits hydrauliques publics et des enjeux environnementaux, historiques et économiques qui interpellent toute la population, nous sommes d'avis que ce projet doit faire l'objet d'une consultation par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Quelques intervenants ont d'ailleurs questionné le promoteur sur certains aspects problématiques et les réponses fournies apparaissaient imprécises ou évasives. Nous sommes convaincus que la population souhaite que les aspects mentionnés précédemment soient pris en compte et discutés dans un forum structuré pour ce projet et ceux qui suivront.

Mentionnons enfin l'importance de l'économie d'énergie. Il y aurait lieu d'évaluer si les 53 M\$ investis dans ce projet ne seraient pas plus rentables pour les communautés locales, et Hydro-Québec, s'ils étaient affectés à des mesures éco-énergétiques ciblés, dans une réelle optique de développement durable. Ce projet pourrait aussi être remplacé par des éoliennes d'une capacité d'environ 32 mégawatts, soit l'équivalent de 10 éoliennes de 3,2 mégawatts. Ne serait-ce pas plus opportun et même plus économique, en considérant la valeur environnementale accrue d'une telle filière d'approvisionnement?

Veillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.



Alain Saladzius, ing.
Trésorier

Cc Madame Christine Saint-Pierre, ministre de la Culture et des Communications
Monsieur Clément Gignac, ministre des Ressources naturelles et de la Faune

Roberval, le 26 janvier 2012

Cabinet du ministre M. Pierre Arcand
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3911
Télécopieur : (418) 643-4143

Cabinet du ministre

30 JAN. 2012

MDDEP

OBJET : DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

À qui de droit,

Nous avons constaté dans la population locale un vif désaccord vis-à-vis le projet de la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean de mini-centrale à Val-Jalbert. (*voir ci-joint une pétition exprimant ce désaccord*) Nous avons exprimé ce désaccord lors des séances de pré-consultation et lors de rencontres avec Alexandre Gauthier, employé du promoteur, et nous sommes demeurés-es insatisfaits-es des réponses obtenues.

Créer une centrale électrique sur un site naturel d'une aussi grande renommée internationale est une grave modification à son essence même et porterait des conséquences sur le sentiment d'appartenance que celui-ci procure et son pouvoir d'attraction touristique.

Nous doutons fortement des intérêts de la MRC Domaine-du-Roy et de la visée de développement durable de celle-ci dans le projet.

Étant donné que le Québec possède déjà des quantités suffisantes en électricité pour répondre à ses besoins actuels et futurs, il serait bel et bien plus approprié que cette même MRC développe des projets comme du transport en communs et un chantier d'efficacité énergétique des infrastructures pour développer économiquement en emplois et en retombée économique dans le milieu, ainsi qu'en indépendance vis-à-vis les ressources non-renouvelables, qu'avec un pareil projet.

La population consultée par notre comité désapprouve la gestion du site depuis que celui-ci fut cédée par la SÉPAQ, étant donné qu'elle perd de plus en plus accès au site dans ses activités de plein air que ce soit par le Sentier pédestre Ouatouchouane et le Centre de plein air de Roberval en saison automnale, hivernale et printanière (souvent qualifiée de saison non-touristique). C'est la période pendant laquelle la mini-centrale utiliserait l'eau circulant dans les chutes et la rivière pour faire de l'électricité sans tenir compte du débit esthétique. Est-ce que cela dévisagera la rivière et les chutes pendant cette période? Est-ce pour cela que notre accès est dès

maintenant limité? Est-ce pour nous éviter le choc que cela fera lorsque nous en serons conscients-es?

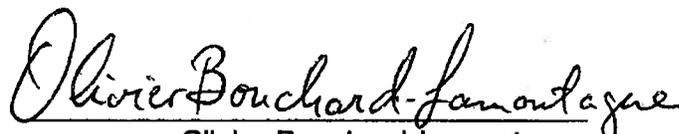
La Chute Ouiatchouane est une attraction à l'année et nous voulons y accéder à l'année pour y contempler sa beauté unique et inaliénable de notre sentiment de fierté régionale.

Nous croyons que ce besoin local insatisfait exprime un potentiel touristique et économique pour l'avenir du site sous-évalué dans le cadre du projet actuel.

Cette même population poursuivra l'expression de son désaccord pour être dignement représentée au sein de la MRC Domaine-du-Roy, au sein de la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert, dans les activités de la Société d'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean, et dans tout endroit jugé pertinent dans l'avenir proche. De plus, le comité s'engage à poursuivre l'éducation populaire en vue de défendre notre accès au site et la protection de celui-ci.

Nous tenons à déposer un mémoire et obtenir une audience publique pour exprimer ce désaccord et y trouver des solutions avec les multiples acteurs-trices. Nous saluons l'initiative du BAPE dans ce dossier.

Veillez agréer de nos sincères remerciements pour l'attention portée à cette demande.


Olivier Bouchard-Lamontagne
président


Vicky Villeneuve
vice-présidente

Comité environnement de Roberval

**CENTRALE ÉLECTRIQUE ET
BARRAGE À VAL-JALBERT -**
Pétition pour faire avorter le projet

CONSIDÉRANT QUE les chutes à Val-Jalbert et la rivière Quiatchouane font partie du patrimoine naturel de renommée internationale

CONSIDÉRANT QUE c'est une fierté pour les citoyen-nes du Québec, au même titre qu'un monument historique.

CONSIDÉRANT QUE le Québec a suffisamment d'électricité pour assés les besoins actuels.

CONSIDÉRANT QUE le projet du promoteur ne substitue pas clairement à une consommation d'énergie non-renouvelable et ajoute à l'offre déjà plus que suffisante.

Nous, citoyen-nes québécois-es, demandons que le projet de mini-centrale de Val-Jalbert avorte.

Signature	Nom et prénom en lettres moulées	Lieu de résidence	Courriel (facultatif)
-----------	-------------------------------------	-------------------	-----------------------

Texte d'une pétition totalisant 60 signataires.

**L'original de cette pétition est consigné au dossier administratif
du secrétariat de la commission du BAPE**

— Cette pétition a été initiée à la demande de nombreux citoyen-nes, elle sera remise aux député-es de l'Assemblée nationale. —

Une fois complétée -
Merci d'expédier par la poste

au